

# Aperçu statistique des activités de la JICA



Éveil à l'environnement d'élèves d'une école élémentaire par des intervenants au projet (restauration de l'écosystème de mangrove dégradé dans la zone côtière du nord du Brésil)

## Aperçu statistique des activités de la JICA pour 2005

### Résultats de l'APD pour 2005

Le montant total de l'aide publique au développement (APD) japonaise pour 2005 a été de 13,23747 milliards USD, en comptant les apports à l'Europe de l'Est, aux nations émancipées de l'aide et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Sur ce montant, 2,74901 milliards USD ont été absorbés par la coopération technique, soit 20,8 % de l'APD totale du Japon. Les activités de la JICA ont représenté 1,325 milliard USD, soit 48,2 % de la coopération technique japonaise. Ces chiffres correspondent à une diminution de 5,5 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de la coopération technique et à une diminution de 2,1 % pour les activités de la JICA. Le tableau 1-7 indique la ventilation des dépenses de coopération technique.

Le budget initial de la JICA pour l'exercice 2005 a été de 168,9 milliards JPY (1,3 % de plus que l'année précédente), dont 160,1 milliards de dons et 4,2 milliards de fonds en fiducie. La figure 1-8 indique l'évolution du budget de la JICA depuis 1974. Les programmes gérés par la JICA ont absorbé 103,4 milliards JPY (58,6 %) du budget de coopération financière non remboursable alloué au ministère des Affaires étrangères, qui s'est élevé à 176,5 milliards JPY.

### Ventilation régionale des activités

Durant l'exercice 2005, les activités de coopération technique de la JICA ont été réparties à raison de 45,6 % pour l'Asie, 11,2 % pour le Moyen-Orient et le Maghreb, 19,1 % pour l'Afrique, 17,8 % pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, 3,8 % pour l'Océanie et 2,5 % pour l'Europe. La figure 1-9 montre la répartition par région en 2004 et 2005.

### Ventilation sectorielle des activités

Durant l'exercice 2005, la répartition sectorielle des activités de coopération technique de la JICA a été de 14,3 % pour la planification et l'administration ; de 16,2 % pour les travaux et les services publics ; de 12,4 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche ; de 3,4 % pour les mines et l'industrie ; de 1,9 % pour l'énergie ; de 2,1 % pour le commerce et le tourisme ; de 13,5 % pour le développement des ressources humaines ; de 8,6 % pour la santé et les soins médicaux ; et de 1,7 % pour le bien-être social.

Les apports de coopération financière non remboursable fournis par la JICA en 2005 ont été ventilés comme suit : 26,3 % pour les conditions de vie et l'environnement ; 21,5 % pour les transports et les communications ; 13,6 % pour la santé et les

**Tableau 1-7** L'APD japonaise et les programmes de la JICA

(Unité : 1 million USD)

Type	Année civile	2005	2004
Aide publique au développement		13 237	9 019
Dépenses de coopération technique (APD %)		2 749 (20,8 %)	2 909 (32,3 %)
Part de la JICA (dépenses de coopération technique %)		1 325 (48,2 %)	1 354 (46,5 %)
Participants à une formation technique		207	233
Experts		323	327
Membres de missions d'étude		281	265
JOCV		142	133
Fourniture d'équipements		71	98
Autres volontaires		59	69
Autres		241	229

Remarques : 1. Europe de l'Est et pays émancipés de l'aide inclus.

2. Les valeurs indiquées pour 2005 sont provisoires. Taux de conversion défini par le CAD pour 2005 : 1 USD = 110,1 JPY

soins médicaux ; 16,5 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche ; et 19,1 % pour l'éducation et la recherche. La figure 1-10 indique la répartition des dépenses par secteur pour 2004 et 2005.

### Évolution des effectifs par type de coopération...

Au cours de l'exercice 2005, la JICA a accueilli 24 504 participants à des programmes de formation et envoyé 3 488 experts, 6 862 membres de missions d'étude, 1 804 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) et 633 autres volontaires à l'étranger.

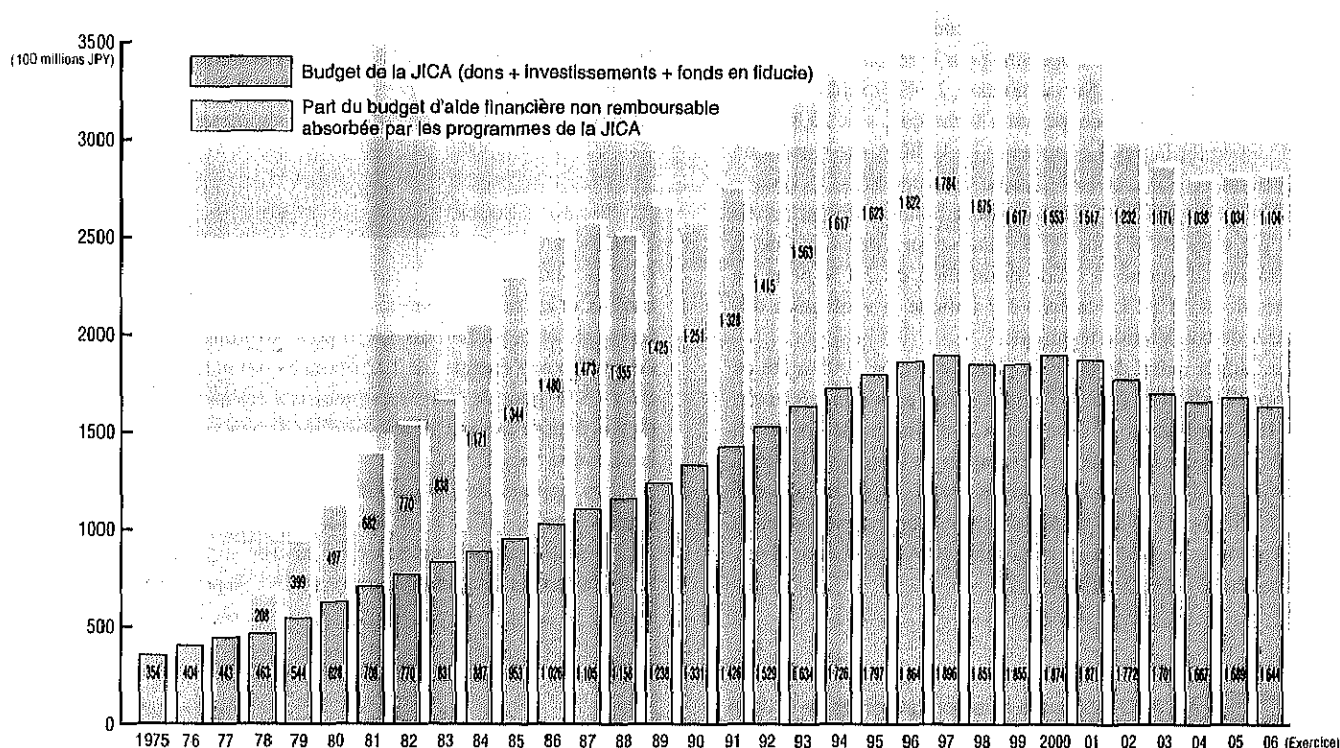
La figure 1-11 donne l'évolution des effectifs par type de coopération depuis 1984.

### Ventilation des dépenses par programme.....

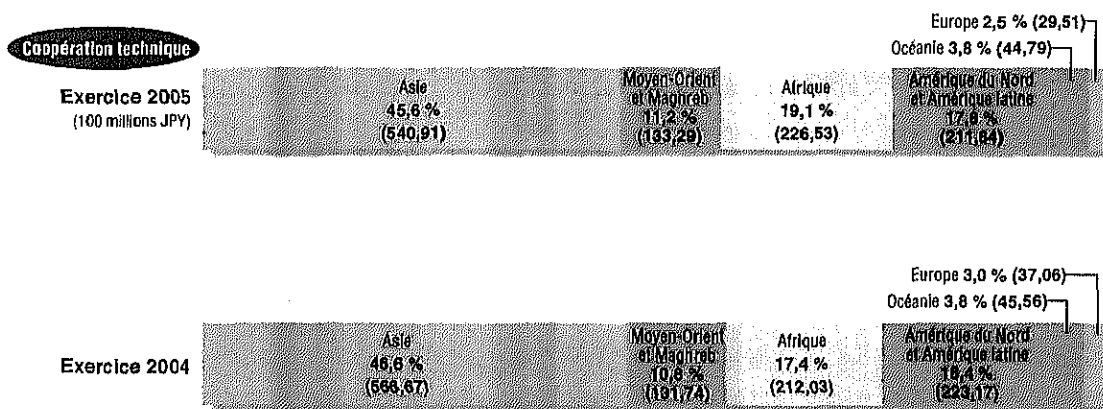
Les chiffres pour l'exercice 2005 indiquent que les plus fortes dépenses sont comptabilisées par la coopération technique, avec un montant de 87,7 milliards JPY. Selon ce critère, la participation publique à la coopération internationale arrive en deuxième position, suivie des bureaux à l'étranger (voir figure 1-12).

La figure 1-13 montre une répartition des dépenses totalisées par programme pour la période comprise entre les exercices 1954 et 2005.

**Figure 1-8** Évolution du budget de la JICA

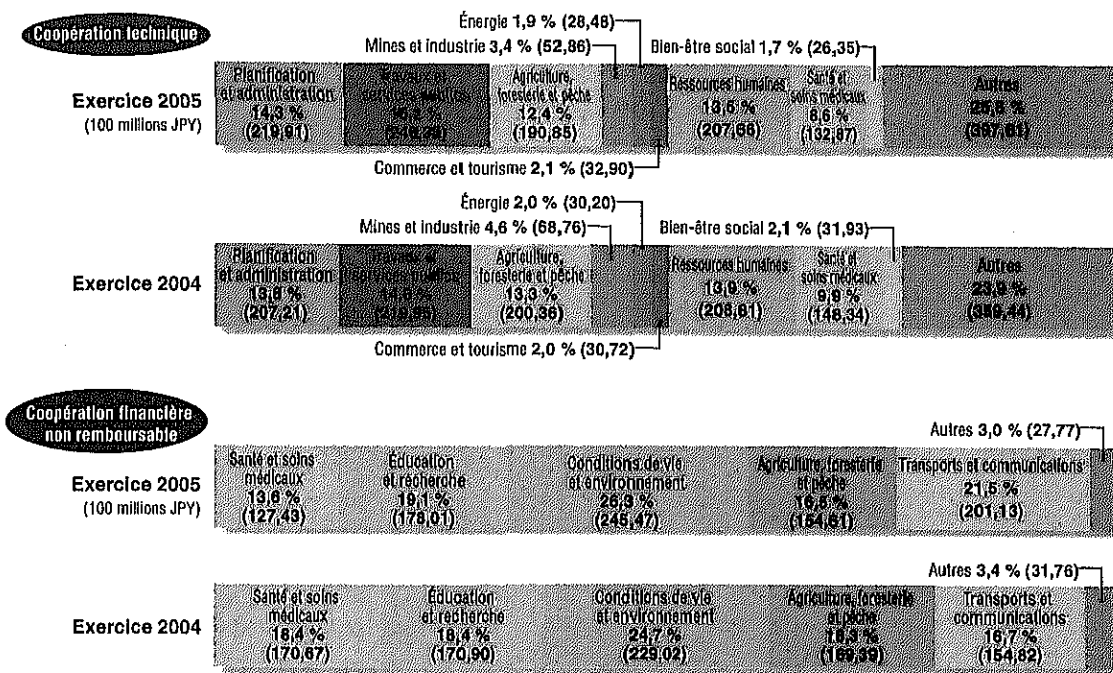


**Figure 1-9** Répartition des dépenses par région



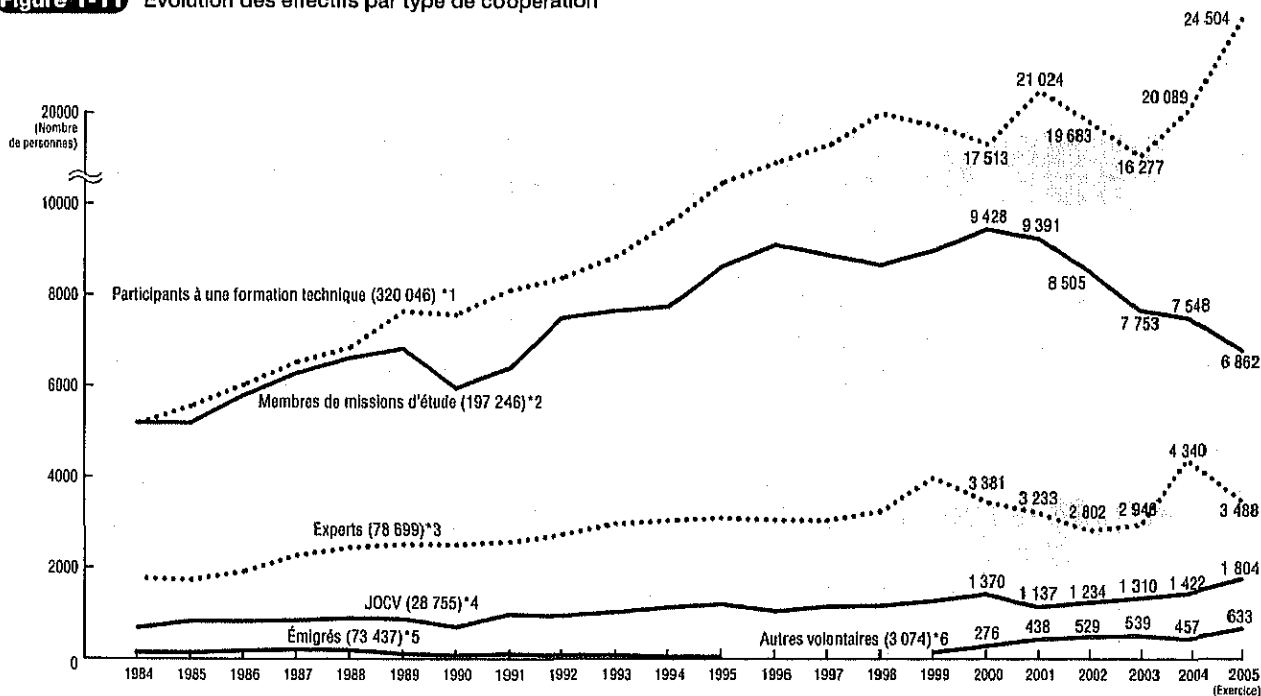
\* Pour calculer les pourcentages, on a considéré, pour les exercices 2004 et 2005, que le total des dépenses par région (après déduction des dépenses pour les catégories « Non classable » et « Organisations internationales ») était égal à 100 %.

**Figure 1-10 Répartition des dépenses par secteur**



Remarques : 1. Résultats provisoires des fonds affectés à la JICA (fonds général/projets généraux, fonds pour la pêche, fonds d'aide alimentaire et subventions pour les agriculteurs défavorisés) pour les exercices 2004 et 2005.  
2. Activités de coopération financière non remboursable et études du plan de base réalisées par la JICA.

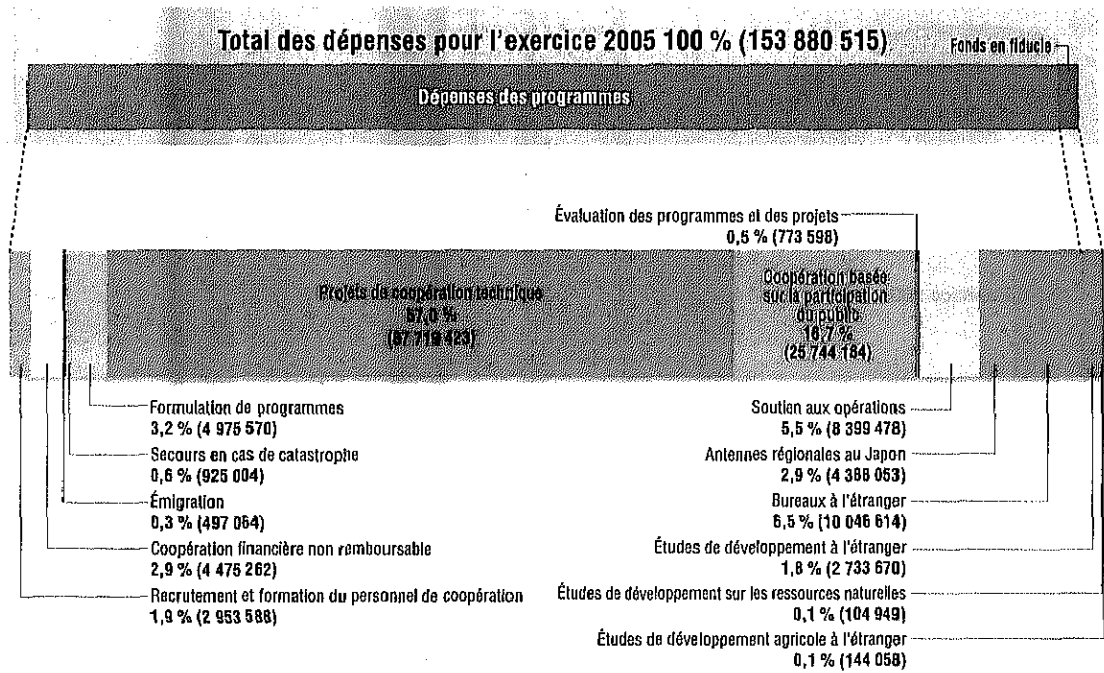
**Figure 1-11 Évolution des effectifs par type de coopération**



Remarques : 1. Total cumulé 1954-2005  
2. Total cumulé 1957-2005  
3. Total cumulé 1955-2005  
4. Total cumulé 1965-2005  
5. Total cumulé 1952-1995  
6. Total cumulé 1999-2005 (comprend les volontaires seniors, les volontaires des Nations unies, les volontaires seniors et autres volontaires affectés auprès des communautés japonaises à l'étranger, données qui jusqu'à l'exercice 1998 étaient réparties dans les autres totaux).

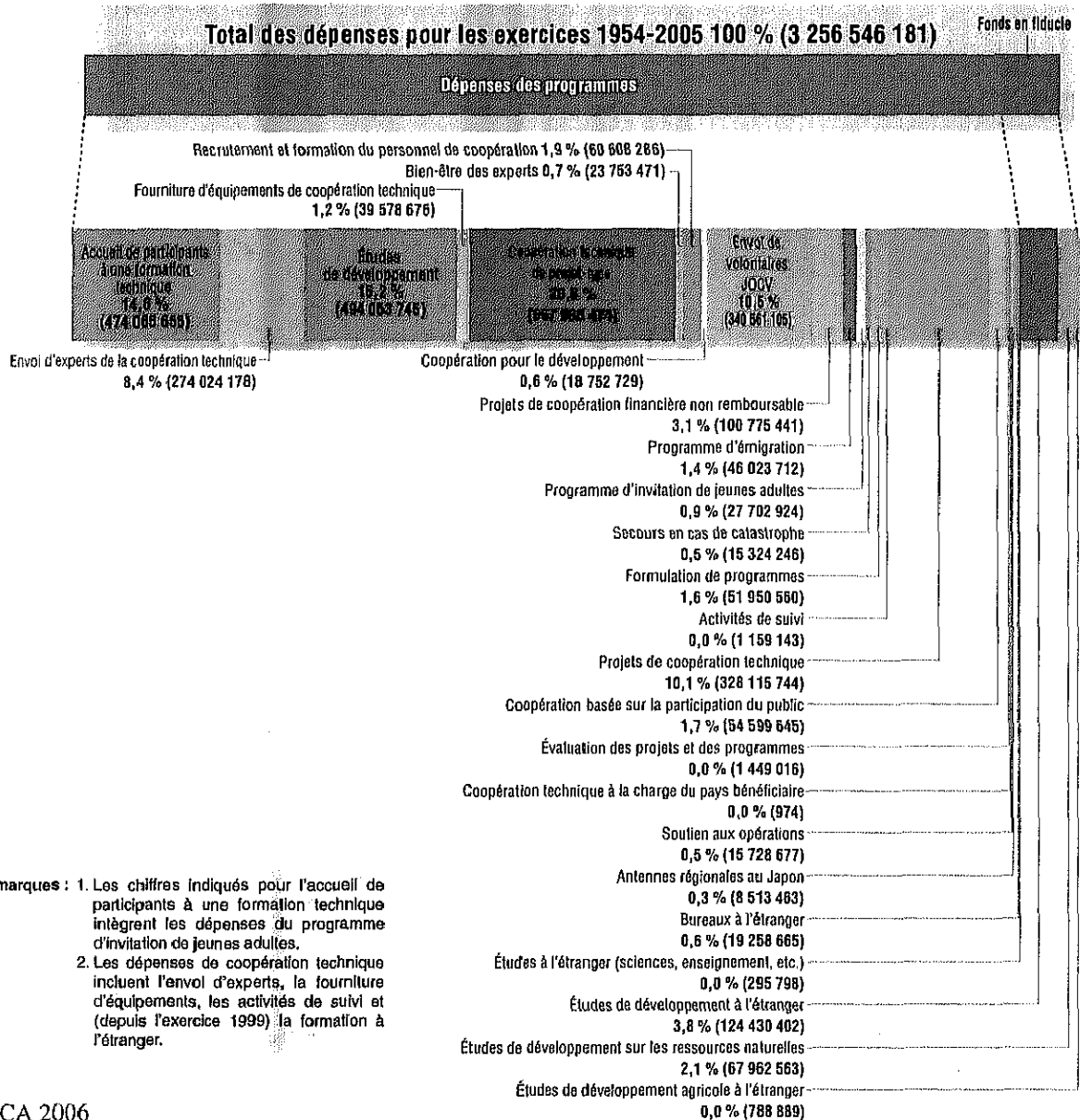
**Figure 1-12** Ventilation des dépenses par programme (exercice 2005)

(Unité : milliers JPY)



**Figure 1-13** Ventilation des dépenses cumulées par programme

(Unité : milliers JPY)



Remarques : 1. Les chiffres indiqués pour l'accueil de participants à une formation technique intègrent les dépenses du programme d'invitation de jeunes adultes.  
 2. Les dépenses de coopération technique incluent l'envoi d'experts, la fourniture d'équipements, les activités de suivi et (depuis l'exercice 1999) la formation à l'étranger.



## Partie II • Perspectives régionales

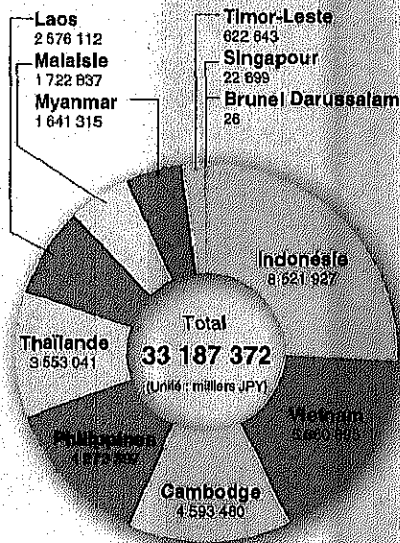
<b>Chapitre 1</b>	<b>Asie</b>	
1	Asie du Sud-Est	36
2	Asie de l'Est	40
3	Asie centrale et Transcaucasie	43
4	Asie du Sud-Ouest	46
<b>Chapitre 2</b>	<b>Moyen-Orient et Maghreb</b>	49
<b>Chapitre 3</b>	<b>Afrique</b>	53
<b>Chapitre 4</b>	<b>Amérique latine</b>	
1	Amérique Centrale et Caraïbes	58
2	Amérique du Sud	61
<b>Chapitre 5</b>	<b>Océanie</b>	64
<b>Chapitre 6</b>	<b>Europe</b>	67

# Asie du Sud-Est



## Piliers de l'aide Mise en œuvre d'une coopération globale pour favoriser l'intégration de l'ANASE

### Résultats de la coopération par pays d'Asie du Sud-Est (Exercice 2005)



\* Il s'agit du montant total de la coopération bilatérale. Le montant de l'aide apportée à l'Asie, y compris celle qui concerne un groupe de pays, est de 54,091 328 milliards JPY.

L'Asie du Sud-Est se compose de 11 pays : les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le Timor-Leste, devenu indépendant en 2002. L'ANASE, fondée en 1967 pour favoriser la croissance économique et la paix dans la région, compte six membres fondateurs, à savoir l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, ainsi que le Brunei Darussalam depuis 1986. Quatre nouveaux membres, le Vietnam, le Cambodge, le Laos et le Myanmar, les ont rejoints par la suite. Si les membres fondateurs de l'ANASE ont atteint un certain niveau de développement, les nouveaux venus accusent un retard dans ce domaine. La correction des disparités régionales et le développement des économies de la région demeurent par conséquent des enjeux importants.

En 1992, l'ANASE a mis sur pied la zone de libre-échange de l'ANASE (ZLEA) pour promouvoir l'intégration du marché régional. Suite à cette initiative, l'objectif visant à réduire les droits de douane à 5 % était atteint en 2002, plus tôt que prévu. La Vision 2020 de l'ANASE adoptée en 1997 comportait une résolution prévoyant la création d'une communauté ANASE d'ici 2020. En 2003, il a été convenu que celle-ci s'appuierait sur trois piliers : une communauté politique et sécuritaire, une communauté économique et une communauté socioculturelle. En 2004, la création d'une charte

de l'ANASE a été envisagée, pour stimuler le processus d'intégration de l'ANASE.

La place centrale que le Japon accorde à l'Asie est l'un des trois piliers de sa diplomatie depuis la fin de la guerre. L'Asie du Sud-Est et le Japon ont toujours entretenu des relations politiques, économiques et culturelles étroites. L'interdépendance économique, y compris en termes d'échanges et d'investissements, du Japon et de l'Asie du Sud-Est est forte, et l'importance de cette région s'est accrue sur le plan de la politique et de la sécurité, notamment des routes maritimes.

Le Japon a fourni à l'Asie du Sud-Est une aide de 12 000 milliards JPY depuis 1956, ce qui fait de cette région le premier bénéficiaire de l'APD japonaise. La coopération technique assurée par la JICA représente 30 % de l'aide globale à la région ; cette coopération, mise en œuvre en fonction du degré de développement de chaque pays, bénéficie aussi bien au pays concerné qu'à la région toute entière. Dans les pays de l'ANASE, la JICA dispense une aide obéissant à trois priorités : (1) appui à l'intégration régionale (centré sur des programmes destinés à améliorer la compétitivité internationale et à corriger les disparités intrarégionales) ; (2) actions visant à réduire la pauvreté dans le respect de la sécurité humaine ; et (3) prise en compte des problèmes transfrontières. Diverses formes d'aide sont mises en œuvre, et les programmes de coopération Sud-Sud encouragés.

## État actuel du développement régional

Le rythme des efforts entrepris pour institutionnaliser l'intégration économique régionale s'est accéléré en Asie du Sud-Est ; citons par exemple la création du forum commercial régional ANASE+3 (formé par l'ANASE, le Japon, la Chine et la république de Corée) en 1997, le sommet de l'Asie de l'Est en 2005 ou encore la multiplication des accords bilatéraux de libre-échange. Ainsi, les pays membres de l'ANASE s'emploient activement à faire avancer l'intégration régionale ; ils envisagent notamment d'établir une charte de l'ANASE, de créer une communauté ANASE d'ici 2020 et d'adopter une initiative pour la constitution d'une Communauté est-asiatique.

S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), certains indicateurs comme la réduction de la pauvreté en Thaïlande et au Vietnam ont progressé, allant dans le sens de la réalisation des objectifs à l'horizon 2015. En revanche, d'autres indicateurs comme le taux de mortalité infantile au Cambodge, la pauvreté au Laos et la scolarisation primaire au Myanmar sont en recul. Dans d'autres régions, les progrès sont lents – tel est le cas

de la scolarisation primaire en Indonésie et aux Philippines, par exemple –, ce qui nécessite la poursuite des efforts.

En Asie du Sud-Est, les problèmes de développement touchent à de nombreux domaines comme la pauvreté, l'hygiène et la santé publique, l'environnement, l'énergie, la sécurité alimentaire, les technologies de l'information, la sécurité régionale, l'intégration économique, la réforme des systèmes monétaires et financiers. De plus, les disparités en termes de revenus et de niveau de développement entre les six membres fondateurs et les quatre nouveaux membres de l'ANASE peuvent constituer une entrave sérieuse à l'intégration de cet ensemble. Le Timor-Leste et les nouveaux membres ont un seuil de pauvreté absolue, un taux de mortalité maternelle et un produit intérieur brut (PIB) bien plus préoccupants que ceux des membres fondateurs. Dans l'échelle de l'indice du développement humain, ils se classent en dessous de la 100<sup>e</sup> place sur 177 pays dans le monde. Si l'on excepte le Vietnam, les nouveaux membres (Cambodge, Laos et Myanmar) ne sont pas assez compétitifs sur le plan international. Il est à craindre que

ces disparités économiques ne se creusent avec la libéralisation prochaine des échanges régionaux. Des pays comme l'Indonésie et les Philippines sont confrontés à une pauvreté massive sur certaines parties de leur territoire, problème qui constitue un facteur déstabilisant pour la région.

D'autres enjeux régionaux dépassant les frontières nationales – problèmes de sécurité non traditionnels comme le terrorisme, la piraterie et la criminalité transfrontière, grippe aviaire et autres maladies infectieuses émergentes, dégradation de l'environnement – sont autant de menaces qui pèsent sur la stabilité sociopolitique indispensable à la croissance économique.

## Questions prioritaires dans les projets de la JICA

### Renforcement de la compétitivité internationale et appui à l'intégration régionale

L'APD du Japon a toujours servi à soutenir le développement des infrastructures économiques indispensables à la croissance ; cette aide a joué un rôle clé dans la mise en place des conditions nécessaires à l'essor de l'économie chez les membres fondateurs de l'ANASE. Il s'agit désormais de faciliter l'instauration d'une croissance durable à l'échelle de la région et d'assurer la coordination et la promotion d'activités économiques interrégionales et transfrontières.

L'ensemble formé par l'ANASE, le Japon, la Chine et la république de Corée abrite aujourd'hui quelque deux milliards d'habitants. Si la part des échanges intrarégionaux liés aux accords commerciaux régionaux avoisine les 15 %, ces échanges représentent en réalité plus de 50 % de l'activité économique, ce qui témoigne d'un niveau d'intégration élevé, comparable à celui de l'Union européenne et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Sur les plans économique et politique, le Japon attache une importance capitale à l'Asie du Sud-Est, dont la stabilité est une condition nécessaire à l'instauration d'une croissance économique durable et à la promotion d'un partenariat économique entre cette région et le Japon.

Dans ses efforts de coopération, la JICA assure par exemple un soutien à l'intégration régionale axé sur le renforcement de la compétitivité internationale et sur la correction des disparités régionales.

Dans les pays plus avancés comme la Thaïlande et la Malaisie, l'Agence apporte un appui intellectuel à l'élaboration de politiques, au renforcement des institutions ou encore au développement des ressources humaines en vue d'améliorer la compétitivité internationale. Par exemple, dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles en Malaisie, la Banque de développement et d'infrastructure (Bank Pembangunan Dan Infrastruktur Malaysia Berhad, BPIMB), une institution financière publique, a bénéficié de l'aide de la JICA. Cette coopération portant sur le renforcement des institutions et le développement des ressources humaines visait à améliorer les compétences en analyse et gestion des risques dans le secteur financier, et faisait suite à une proposition du secteur privé. Ce projet qui a permis d'améliorer la capacité de financement de la BPIMB a reçu un accueil très favorable en Malaisie. L'un des facteurs ayant contribué à son succès est l'utilisation active du savoir-faire des experts, qui possèdent une grande expérience pratique acquise auprès d'institutions financières publiques et privées.

En Indonésie, aux Philippines et au Vietnam, une coopération globale a été apportée en matière de développement des infrastructures socioéconomiques, d'élaboration de politiques et de renforcement des institutions, et de développement des ressources humaines. Dans ces pays, l'instauration d'une croissance durable tirée par le secteur privé est l'un des enjeux prioritaires. Pour y

Dans ce contexte, et en s'appuyant sur l'initiative pour la constitution d'une Communauté est-asiatique annoncée par le premier ministre Koizumi en 2002, sur la déclaration Japon-ANASE de Tokyo et sur le plan d'action adopté lors du sommet commémoratif ANASE-Japon qui s'est tenu en 2003, le Japon a annoncé qu'il fournirait aux pays de l'ANASE une aide privilégiant : (1) l'intégration régionale ; (2) le renforcement de la compétitivité internationale ; et (3) les questions transfrontières. La pauvreté étant toujours très présente dans les pays de la région, la JICA met l'accent sur le traitement de ce problème dans une optique de sécurité humaine.

parvenir, il est primordial de fournir un appui intellectuel à la mise en place de politiques et d'institutions favorables aux échanges et à l'investissement, et au développement des ressources humaines, tout en apportant une aide permettant le développement, l'entretien et la gestion des infrastructures.

Dans cette optique, la JICA a contribué à former des ressources humaines dans le secteur commercial en Indonésie et aux Philippines. En Indonésie, par exemple, les efforts de l'Agence visaient à renforcer les services des centres de formation et de promotion du commerce local établis dans plusieurs villes du pays ; ces centres doivent en effet pouvoir offrir des formations commerciales, des informations sur les marchés et des services de promotion des échanges aux petites et moyennes entreprises locales.

Pour les nouveaux membres de l'ANASE, l'élaboration de lois contribuant à la sécurité nationale et le développement des ressources humaines chargées de leur application sont des questions de premier plan, parallèlement au développement du bassin du Mékong, au soutien à la bonne gestion des affaires publiques et à la promotion de l'activité économique et industrielle. La JICA a ainsi aidé le Vietnam et le Cambodge à rédiger des projets de lois et à former des juristes. Au Cambodge par exemple, le projet de coopération juridico-judiciaire pour l'Association des avocats du royaume du Cambodge a permis la rédaction d'un code civil et d'un code de procédure civile, ainsi que la création et la gestion d'une école de formation pour juristes. Dans le cadre de ce projet, des experts japonais ont contribué au développement d'un programme permettant aux avocats d'acquérir des connaissances et aux chargés de cours d'améliorer leurs aptitudes pour l'enseignement ; le système mis sur pied permet désormais de former 50 à 60 nouveaux avocats par an. Le projet d'amélioration de la formation relative aux affaires civiles à l'École royale de formation des juges et des procureurs de l'Académie royale des professions judiciaires a également été mis en œuvre pour développer les compétences non seulement des avocats, mais aussi des juges et des procureurs, et offrir ainsi un appui complet au renforcement de ces trois professions.

### Coopération en faveur de la réduction de la pauvreté

Si l'Asie du Sud-Est affiche dans l'ensemble une croissance économique stable, les inégalités de revenus par rapport aux pays développés et les disparités à l'intérieur de la région et de chaque pays sont de plus en plus marquées. Chez les nouveaux membres de l'ANASE, notamment, les plus pauvres – groupes socialement vulnérables et minorités ethniques – représentent une frange importante de la population, ce qui nécessite des solutions à l'échelle de la région.

Ainsi, pour la JICA, la réduction de la pauvreté dans le respect de la sécurité humaine constitue le second enjeu prioritaire dans cette région. À cet effet, elle assure une coopération axée sur (1) le

développement rural et communautaire (développement agricole et rural, programmes de santé régionaux, bonne gestion des affaires publiques, filets de sécurité sociale, création d'emplois et infrastructures locales) et (2) l'appui aux groupes socialement vulnérables.

Le Laos par exemple, où le taux de mortalité infantile demeure très élevé, bénéficie d'un programme de santé publique dont l'objectif est de renforcer la gestion des services sanitaires destinés aux enfants. Dans le cadre du projet en cours sur le renforcement des services de santé infantile (projet KIDSMILE), les hôpitaux de district et les centres de soins s'efforcent de rendre les lieux plus accueillants et d'améliorer les taux de consultation chez les enfants ; on note d'ores et déjà de nombreuses améliorations.

Au Vietnam, où les services médicaux en milieu rural étaient insuffisants, de nombreux patients devaient se rendre à l'hôpital central de la ville la plus proche, pour y recevoir des soins le plus souvent inadaptés. Pour y remédier, la JICA a coopéré avec les autorités vietnamiennes pour mettre en place un programme d'aide à l'amélioration fonctionnelle des institutions sanitaires. Ce programme soutient l'amélioration des services et des capacités des hôpitaux centraux, de façon à ce qu'ils puissent fournir des conseils détaillés et assurer des formations auprès des hôpitaux locaux ; de plus, il prévoit la mise en place d'un système de référence garantissant la transmission des dossiers médicaux des patients et retraçant la trajectoire des malades, les cas les plus graves étant transférés des établissements locaux vers les hôpitaux centraux. Jusqu'ici, les établissements hospitaliers centraux et locaux d'Hanoi (dans le nord), de Hue (dans le centre) et d'Ho Chi Minh (dans le sud) ont bénéficié de ce programme, ce qui a conduit à des améliorations notables des services médicaux, surtout dans le sud. Actuellement, les directeurs de trois hôpitaux se rencontrent régulièrement pour échanger des informations et des connaissances sur les hôpitaux centraux. Ainsi, les intéressés acquièrent la maîtrise de l'ensemble du processus, et les services médicaux de tout le pays en bénéficient.

La JICA mène divers programmes de coopération dans des domaines comme l'éducation et le développement régional en prenant en compte le point de vue des populations locales.

### Prise en compte des problèmes transfrontières

La troisième priorité de la JICA est le traitement des problèmes qui dépassent les frontières nationales. L'Agence s'intéresse à des questions qui concernent différents pays de l'ANASE : (1) mesures contre le terrorisme et la piraterie ; (2) consolidation de la paix et reconstruction (Mindanao, province d'Aceh, frontière du Myanmar, etc.) ; (3) protection de l'environnement ; (4) réhabilitation et reconstruction après les séismes et le tsunami, et prévention des catastrophes naturelles (mise en place notamment de systèmes d'alerte précoce aux tsunamis) ; (5) lutte contre les maladies infectieuses (VIH/sida, grippe aviaire, SRAS, etc.) ; et (6) lutte contre la drogue.

En matière de lutte contre le terrorisme et la piraterie par exemple, l'Agence a assuré une formation sur l'application du droit maritime auprès de 10 pays d'Asie au cours des cinq dernières années. Cette formation, qui comprend un stage pratique de nuit à bord d'un bateau patrouilleur des garde-côtes du Japon (ex Agence de la sécurité maritime) ainsi que des conférences sur le droit international, consiste à transmettre aux participants des connaissances et des compétences en matière de sécurité et d'enquête criminelle dans le domaine maritime, et leur permettre de constituer un réseau régional. D'autres programmes de coopération prévoient un appui au contrôle de l'immigration, à la sûreté du transport aérien et aux douanes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Pour ce qui est de la réhabilitation et de la reconstruction après



Coopération visant à moderniser le système de lutte contre les incendies, inchangé depuis sa mise en place durant l'ère soviétique (Vietnam) Photo : Katsumi Yoshida

les séismes et le tsunami, et de la prévention des catastrophes naturelles, le Japon a mis en œuvre un système de coopération adapté aux différentes phases de la catastrophe. Présenté dans le cadre de l'initiative pour la réduction des catastrophes naturelles par le biais de l'APD, annoncée par le Japon lors de la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles organisée par les Nations unies en 2005, ce système prévoit : (1) l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement ; (2) la mise en œuvre d'une aide rapide et adéquate au lendemain immédiat de la catastrophe ; et (3) une coopération allant de la phase de la reconstruction à celle de l'instauration d'un développement durable.

La JICA poursuit ses programmes d'aide à la reconstruction durable dans les pays touchés par le séisme de Sumatra et le tsunami de l'océan Indien, survenus en décembre 2004. Des spécialistes du cadastre (géomètres-experts) ont notamment été détachés en Indonésie pour contribuer à la remise en état des registres fonciers endommagés par la catastrophe. Un tiers des documents ont été réparés, et le transfert des connaissances techniques permettant au personnel local de terminer le travail est en cours. La station d'épuration est également en cours de réparation ; elle permettra désormais de traiter les eaux usées produites par 100 000 habitants, ce qui représente le double de sa capacité d'avant la catastrophe. Cette action aura ainsi contribué à améliorer l'hygiène et l'environnement dans la zone concernée. Par ailleurs, une aide directe visant à garantir aux victimes le maintien de moyens d'existence et à réhabiliter les communautés a été dispensée dans le cadre de 12 projets de reconstruction communautaire mis en œuvre par des ONG locales. L'Agence a apporté une aide dans les domaines suivants : fourniture d'équipements et de matériels pour construire des bateaux de pêche ; élevage de bétail, culture de légumes, couture et pâtisserie ; mise en place de micro-crédits ; soins de santé mentale pour les individus souffrant d'un traumatisme ou d'un syndrome de stress post-traumatique (SSPT).

### Promotion de la coopération Sud-Sud .....

Les membres fondateurs de l'ANASE se sont employés à transférer les connaissances et les compétences acquises auprès des Japonais à d'autres pays d'Asie du Sud-Est, d'Afrique, du Moyen-Orient et du Maghreb. La JICA réalise des projets de coopération technique (formation et envoi d'experts) conjointement avec les différents pays, afin que les résultats de ses activités puissent être diffusés d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud (coopération Sud-Sud). Par le biais de la coopération Sud-Sud, un pays en développement peut transmettre efficacement à un autre pays en développement un savoir-faire qu'il aura perfectionné après l'avoir acquis grâce à l'aide japonaise ; les deux pays concernés peuvent ainsi enrichir mutuellement leurs connaissances et dynamiser ainsi leur développement.

À l'heure actuelle, Singapour, la Thaïlande et la Malaisie accueillent des stagiaires dans le cadre de ce dispositif ; au cours de



l'exercice 2005, 58 formations ont été dispensées dans sept pays de la région. Par exemple, le Cambodge et le Laos, de concert avec la JICA, proposent des formations axées sur le développement industriel (gains de productivité, utilisation des technologies de l'information et de la communication ou TIC, promotion de l'esprit d'entreprise, etc.).

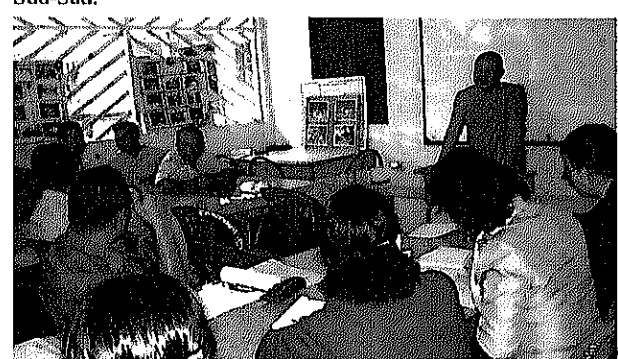
Il arrive également que des experts et techniciens d'Asie du Sud-Est soient envoyés dans d'autres régions en tant qu'experts de la JICA, pour y jouer un rôle actif. Par exemple, forte de son expérience et de son savoir-faire en matière de promotion des échanges et des investissements, la Malaisie a détaché un expert dans ce domaine en Zambie ; ce dernier a eu une idée qui a suscité l'enthousiasme du gouvernement zambien. En conséquence, un cadre de coopération Japon-Malaisie a été établi pour la mise en œuvre de projets de coopération technique assurant un appui intellectuel ; la rationalisation des procédures et la réduction des coûts dans le domaine administratif, la préparation des données destinées aux investisseurs, et le conseil technique pour la création d'un environnement favorable à l'investissement sont autant de projets destinés à promouvoir les échanges et les investissements de l'Asie vers la Zambie.

Parmi d'autres exemples, citons le transfert de connaissances techniques par un expert en riziculture indonésien dans le cadre d'un projet de promotion de cette activité en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la participation d'un expert philippin à une étude de développement sur l'aquaculture au Malawi. Six autres experts venus d'Asie du Sud-Est assurent actuellement une coopération technique en dehors de l'Asie ; ils exploitent ainsi les connaissances et les savoir-faire qu'ils ont acquis dans des projets de coopération technique de la JICA.

La coopération Sud-Sud, qui facilite l'échange de connaissances et la création de réseaux entre les participants, peut aussi prendre la forme de séminaires. Dans certains pays de la région, les disparités économiques et les différences ethniques et religieuses sont imbriquées

de manière complexe, ce qui mène à des conflits. Afin de promouvoir la réconciliation entre les groupes antagonistes dans les zones de conflit, la JICA a organisé un séminaire sur la consolidation de la paix en Malaisie en janvier 2006. Les parties impliquées directement ou indirectement dans le renforcement de la paix et la résolution des conflits de la province d'Aceh, en Indonésie, du Mindanao aux Philippines, de l'extrême Sud thaïlandais, et de Malaisie ont suivi ce séminaire. Les participants ont échangé des expériences et des connaissances sur le processus de paix dans leurs pays respectifs, et discuté des mesures susceptibles de favoriser une résolution pacifique et durable des conflits. En s'appuyant sur les idées et informations recueillies pendant ce séminaire, ils ont élaboré un plan d'action adapté à la consolidation de la paix dans leur propre pays ; certains de ces plans ont été mis en œuvre de manière suivie.

Ainsi, la JICA entend renforcer le réseau Japon-ANASE en favorisant l'intégration régionale par le biais de la coopération Sud-Sud.



Un moine thaï forme des chefs de file pour la lutte contre le VIH/sida au Laos. L'expérience de la Thaïlande en matière de prévention à l'échelle nationale est transmise aux pays voisins. (Thaïlande)

## **Sur le Terrain Malaisie**

### **Coopération technique pour le développement organisationnel et l'établissement de l'Agence de la sécurité maritime**

#### **Lutte contre la piraterie dans le détroit de Malacca**

##### **Un axe maritime très fréquenté**

Le détroit de Malacca, l'un des passages maritimes les plus fréquentés au monde, est le point de rencontre des deux routes principales de navigation qui relient l'Europe, le Moyen-Orient et le Maghreb, à l'Asie du Sud-Est. Largement emprunté par la flotte de commerce du Japon pour le transport de 80 % des importations de pétrole de l'archipel nippon, ce couloir maritime constitue également une artère vitale pour tous les pays d'Asie.

Or, c'est aussi une zone privilégiée pour la piraterie. L'attaque du remorqueur japonais *Idaten* en mars 2005 est restée dans toutes les mémoires. Selon le Bureau maritime international (BIM) établi au Royaume-Uni et géré par la Chambre de commerce internationale (CCI), presque la moitié des actes de piraterie et des vols avec armes commis dans le monde le seraient dans les eaux du Sud-Est asiatique, notamment dans le détroit de Malacca. Depuis quelques années, on s'interroge de plus en plus sur les liens éventuels entre piraterie et terrorisme.

##### **Envoi d'experts auprès de la MMEA**

Quoi qu'il en soit, la Malaisie qui participe avec les autres États riverains à la gestion transnationale du détroit de Malacca, ne disposait pas d'un organisme unique – comme le corps de Garde-Côtes du Japon – pour prendre en charge l'ensemble des incidents et accidents maritimes. La lutte contre la piraterie, la contrebande et les activités illégales relevaient de la compétence de diverses agences gouvernementales. Jugeant ce dispositif de contrôle inefficace et inadéquat, en 2005 le gouvernement malaisien a institué officiellement l'Agence malaisienne de sécurité maritime (Malaysian Maritime Enforcement Agency, MMEA) ou corps de Garde-Côtes malaisiens, qui s'inspire du modèle japonais. Les activités de la MMEA ont débuté en novembre 2005.

Dès juillet 2004, la JICA avait détaché des experts auprès du gouvernement malaisien, de façon à fournir un appui technique au développement organisationnel et au fonctionnement de

la MMEA.

La MMEA a été mise en place avec la coopération du Japon dans le but de sécuriser le détroit de Malacca. À cet égard, il importe de rappeler que le corps de Garde-Côtes américains avait contribué par ses conseils à la création de son équivalent japonais en 1945, trois ans après la fin de la deuxième guerre mondiale. Désormais, la MMEA constituera la clé de voûte de la sécurité maritime en Asie du Sud-Est ; elle contribuera ainsi à protéger les eaux de la région, en coordination avec les pays riverains.

(Bureau de la JICA en Malaisie)



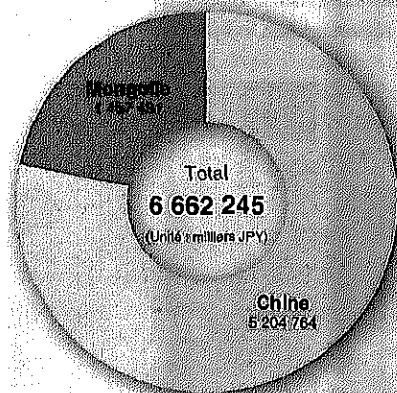
Port Klang, sur la rive occidentale de la péninsule malaise, sert d'escale aux navires qui traversent le détroit de Malacca.

# Asie de l'Est



## Piliers de l'aide Réexamen de l'aide à la Chine et de la coopération technique en Mongolie

### ■ Résultats de la coopération par pays d'Asie de l'Est (Exercice 2005)



\* Il s'agit du montant total de la coopération bilatérale. Le montant de l'aide apportée à l'Asie, y compris celle qui concerne un groupe de pays, est de 54,091 326 milliards JPY.

Pendant plus de 20 ans, l'APD japonaise a permis à la Chine de mettre en œuvre ses politiques de réforme et d'ouverture, lancées vers la fin des années 1970. Ces efforts ont largement contribué au remarquable essor économique de ce pays. Or, le contexte entourant l'APD en faveur de la Chine a changé radicalement. La Chine ayant connu récemment une accélération de sa croissance et une évolution de sa structure socioéconomique, ses besoins en matière d'aide ne sont plus les mêmes. Le Japon, qui subit durablement les effets de la crise économique et financière, exige une amélioration de l'efficacité de l'aide. Pour cela, le ministère japonais des Affaires étrangères a lancé en octobre 2001 le plan de coopération économique en faveur de la Chine.

En mars 2006, le gouvernement chinois a formulé un autre plan quinquennal en vue de parvenir à une société équilibrée. En s'appuyant sur ce plan, la JICA s'attache à prendre en compte de manière détaillée les besoins d'aide de la Chine. Conformément au plan de coopération économique en faveur de la Chine, la JICA met en œuvre un appui technique en se concentrant sur les quatre priorités ci-après, tout en s'intéressant au soutien apporté par le Japon aux activités menées par le secteur privé et aux progrès de

la coopération multilatérale.

- 1) Prise en compte des problèmes environnementaux et d'autres enjeux de portée mondiale
- 2) Appui aux politiques de réforme et d'ouverture
- 3) Promotion de la compréhension mutuelle
- 4) Contribution à la réduction de la pauvreté

La dissolution du COMECON, en 1991, a précipité l'économie mongole dans le chaos. Toutefois, depuis 1995, la situation s'est progressivement rétablie grâce à des politiques de stabilisation économique rigoureuses et à l'aide de divers pays dont le Japon. Le soutien à la Mongolie, qui a entamé sa transition vers une économie de marché, repose sur le programme japonais d'aide en faveur de ce pays, lancé par le ministère des Affaires étrangères en novembre 2004. La coopération de la JICA est mise en œuvre conformément à ce programme, qui a identifié les quatre priorités suivantes.

- 1) Soutien au renforcement des institutions et au développement des ressources humaines nécessaires à la transition vers une économie de marché
- 2) Soutien au développement rural
- 3) Soutien à la protection de l'environnement
- 4) Soutien au développement des infrastructures nécessaires à l'activité économique

## État actuel du développement régional

### Chine – Avènement d'une société équilibrée ...

La Chine a réussi à maintenir durablement une croissance économique élevée, avec un taux de croissance réel moyen de plus de 9 % par an au cours des vingt dernières années. Le PIB réel par habitant est passé de 225 à 1 490 USD entre 1978 et 2004. Depuis que la Chine a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2001, son poids dans l'économie mondiale n'a cessé de croître. Depuis cette date, le volume total de ses échanges a plus que doublé pour atteindre 1,4 billion USD, ce qui la place au troisième rang mondial. De plus, ce pays est le plus important partenaire commercial du Japon.

Par contre, dans son rapport d'activité publié en mars 2006, le gouvernement chinois soulignait la nécessité de résoudre bon nombre de problèmes et de contradictions pour qu'une société équilibrée puisse voir le jour. Parmi les problèmes à traiter, citons la pollution de l'environnement, la consommation massive de ressources et d'énergie, et l'accentuation des disparités entre zones urbaines et zones rurales ou entre régions. L'« Étude économique de la Chine, 2005 » réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relevait les mêmes écueils, et préconisait la mise en place d'un cadre juridique dans le domaine économique et l'amélioration de la gestion des affaires publiques avec notamment le renforcement des organes d'exécution.

### Mongolie – Nécessité urgente de trouver des solutions aux problèmes liés à la transition vers une économie de marché .....

Le taux de croissance annuel moyen du PIB de la Mongolie, qui était de 2,7 % entre 1995 et 2002, est passé à 5,5 % en 2003 avant de bondir à 10,6 % en 2004. Devant cette progression, les organisations internationales et les pays donateurs ont reconnu que les préparatifs des réformes nécessaires à la transition vers



Un expert travaillant dans la recherche et le développement de techniques de pépinière et de boisement adaptées aux conditions naturelles locales fournit des conseils aux résidents (projet pilote de boisement dans la province du Sechuan, en Chine).

une économie de marché étaient achevés.

Or, si la situation macroéconomique est satisfaisante, les tendances dans les domaines financier et commercial le sont beaucoup moins. Par ailleurs, presque 30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté absolue (c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour), et l'écart entre les riches et les pauvres s'est considérablement creusé. Les disparités entre la capitale et les régions rurales, qui se sont renforcées, doivent être atténuées. De plus, il convient de trouver d'urgence des solutions à divers problèmes, comme la création et le développement de services dans le secteur des infrastructures économiques (transport, circulation, etc.) et sociales (éducation, santé, etc.) tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la création des institutions nécessaires à une économie de marché, et le développement des ressources humaines travaillant dans ces institutions.



Asphaltage d'une route communautaire dans le cadre d'un programme de partenariat de la JICA impliquant la participation des résidents locaux (développement du cadre de vie dans le district de Baganuur en Mongolie)

## Questions prioritaires dans les projets de la JICA

### Chine – Enjeux de portée mondiale et promotion de la compréhension mutuelle

Pour commencer, les atteintes à l'environnement et la propagation des maladies infectieuses demeurent très préoccupantes en Chine. Ces problèmes qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales peuvent avoir un impact sur le Japon, d'où la nécessité d'une coopération internationale pour y remédier. La JICA met en œuvre des mesures contre les pluies acides et les tempêtes de sable jaune, elle appuie des programmes destinés à prévenir le réchauffement de la planète et apporte un soutien politique et technique à la promotion d'une économie circulaire. La JICA s'implique également dans la préservation et la restauration de l'environnement naturel, le développement des ressources humaines nécessaires à une utilisation durable des ressources en eau, la planification et le développement technologique.

En ce qui concerne les maladies infectieuses, la JICA, dont les efforts ont contribué à l'éradication de la poliomyélite en Chine, s'engage dans la lutte contre la tuberculose, le VIH/sida et l'épidémie de SRAS, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ensuite, pour soutenir les activités menées par le secteur privé japonais, il importe de mettre en place une économie de marché qui soit conforme aux règles internationales. La JICA appuie les efforts de la Chine dans ce sens. Plus précisément, l'Agence apporte son soutien au développement d'une législation relative à l'économie et aux entreprises, elle expose l'expérience du Japon ainsi que la situation actuelle du pays, et elle forme des ressources humaines capables de mettre en place et de diffuser des systèmes liés à la fiscalité et à la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que des systèmes de standardisation et de certification conformes aux règles internationales.

Troisièmement, la compréhension mutuelle entre les citoyens des deux pays est essentielle à l'instauration de bonnes relations à long terme. La JICA s'efforce de multiplier les occasions, pour les populations des deux pays, d'avoir des contacts directs et d'améliorer la compréhension mutuelle de la culture et de la société de l'autre, par le biais de l'envoi de volontaires, de l'encouragement d'échanges entre les administrations locales des deux pays, le programme d'invitation de jeunes adultes, la formation de jeunes cadres au Japon, le soutien aux activités des ONG, etc.

Enfin, pour atténuer les disparités économiques entre les régions côtières et l'intérieur du pays, ainsi qu'entre les zones

urbaines et rurales, la JICA appuie les efforts du gouvernement chinois en matière de développement de politiques et d'institutions, et de valorisation des ressources humaines, l'objectif étant d'améliorer la gestion des affaires publiques au niveau local et d'accroître l'autonomie des populations pauvres. Ce type d'aide a pour effet d'améliorer la stabilité sociale du pays, et de contribuer à la réalisation des OMD. La JICA met en œuvre une coopération qui favorise la compréhension mutuelle par des activités exploitant l'expérience du Japon. Concrètement, ces activités comprennent l'appui aux politiques et institutions nécessaires à la mise en place de filets de sécurité sociale (projet d'amélioration du système de pensions en milieu rural, par exemple), le développement rural par des méthodes propres aux ONG japonaises, et la formation de ressources humaines capables de mener à bien le développement rural.

### Mongolie – Développement des infrastructures sociales nécessaires à la croissance économique

En Mongolie, où le processus destiné à jeter les bases de réformes en vue de la transition vers une économie de marché est achevé, il est désormais essentiel de promouvoir l'instauration d'une croissance économique stable. En attendant, la JICA poursuit son aide dans le domaine de l'éducation, en mettant l'accent sur l'éducation de base, essentiellement pour développer les ressources humaines dans l'administration



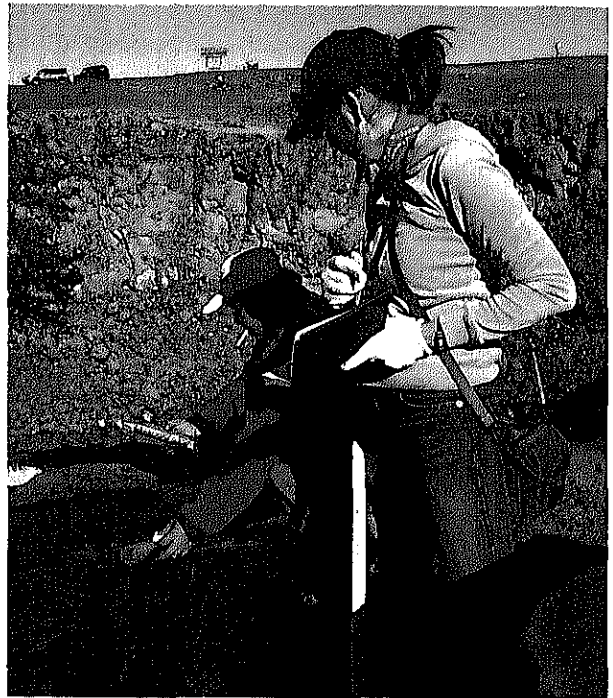
Le forum Japon-Chine des ONG co-organisé par le bureau de la JICA et l'Association chinoise pour la coopération des ONG a confirmé la faisabilité des activités de coopération menées par les ONG des deux pays et décidé d'étendre ces activités. (Chine)

(notamment dans les services fiscaux), ces ressources étant appelées à jouer un rôle fondamental pour l'avenir du pays. Afin de dynamiser le secteur privé, qui représente 80 % du PIB, la JICA attache également une importance particulière à la mise en place d'un cadre juridique favorable à l'activité économique, et à la valorisation des ressources humaines pour le secteur privé, avec l'aide du Centre Japon-Mongolie pour le développement de ces ressources.

Deuxièmement, sur le plan du développement rural, la JICA assure une coopération axée sur la correction des disparités entre les zones rurales et la capitale. À cet effet, elle s'emploie à renforcer et à soutenir le secteur de l'agriculture et de l'élevage, qui occupe une place essentielle dans l'économie du pays.

Troisièmement, la protection de l'environnement est encouragée, notamment par le biais de programmes concernant la gestion des déchets solides dans les zones urbaines ou les tempêtes de sable jaune, qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et ont un impact négatif sur l'Asie du Nord-Est.

Enfin, le développement des infrastructures constitue la base de la croissance économique de la Mongolie. Dans ses efforts de coopération, la JICA soutiendra l'élaboration d'un plan pour le développement des infrastructures d'Oulan-Bator, dont la population est en forte croissance.



Un expert dispense des conseils à un homologue pour la réalisation d'une étude hydrologique sur le lac Ogii Nuur, site inscrit sur la liste de la Convention de Ramsar (projet pilote de gestion d'un bassin hydrographique pour la préservation d'un écosystème humide et son utilisation durable en Mongolie).

## Sur le Terrain Chine

### Étude sur l'amélioration du système de pensions en milieu rural

Contribuer à corriger les disparités nationales par une coopération favorisant la réforme du système de pensions

#### Assurance-vieillesse nécessaire pour les personnes âgées vivant en zone rurale

Si les systèmes de couverture sociale, notamment en matière de retraite, se sont développés dans les zones urbaines en Chine, les habitants des zones rurales en sont restés exclus. Leur retraite n'étant couverte par aucun système national d'assurance sociale, les personnes âgées devaient recourir à leur travail agricole ou compter sur leur famille pour se nourrir.

Or, le rôle de la famille dans la prise en charge des aînés est en déclin depuis quelques années, même dans les campagnes, en raison du vieillissement de la population et de l'exode rural des jeunes vers les villes. Il est donc urgent de mettre en place un système d'assurance-vieillesse dans les régions rurales pour garantir la prise en charge des personnes âgées. Suite à une décision prise par le gouvernement chinois en 1992, le système de pensions en milieu rural a été inauguré dans tout le pays. Mais en raison de ses propres carences, d'un système de mise en œuvre défaillant et de l'impact de la crise financière asiatique, ce système s'est heurté à une pénurie de moyens et n'a pu être mis en place dans de nombreuses régions. Il a donc fallu le réformer en 1998.

Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale en Chine, responsable

des opérations relatives aux pensions de retraite depuis 1998, cherchait les moyens de remettre le système sur pied. Depuis 2002 notamment, le ministère a accentué ses efforts dans ce sens ; il s'est notamment appuyé sur des mesures de conseil et de soutien pour mener des expériences et projets pilotes au niveau local. C'est dans ce contexte qu'il a sollicité la mise en œuvre du présent projet.

#### Traitement de problèmes complexes liés à la société et à l'économie chinoises

Le système de pensions en milieu rural, sur lequel porte ce projet, doit permettre à la population rurale âgée de bénéficier d'une couverture en matière de retraite. La population rurale est celle qui habite dans des villages ruraux, mais elle n'est pas composée uniquement d'agriculteurs. Dans le cadre de ce projet, la JICA étudie l'élaboration d'un mécanisme permettant d'appuyer le développement du système d'exécution nécessaire à la mise en place du nouveau système de pensions, tel qu'il a été réformé par le gouvernement chinois.

C'est la première coopération en vraie grandeur de la JICA dans le domaine de l'assurance-vieillesse. L'Agence n'a pas la

tâche facile, car ce domaine touche à des questions très complexes, comme les trois piliers du monde rural (agriculture, villages ruraux et agriculteurs), qui comptent parmi les enjeux les plus importants en Chine, ou encore le vieillissement rapide de la population dans un avenir prévisible. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une coopération de grande envergure, qui prend en compte des questions déterminantes pour le développement socioéconomique stable de la Chine ; elle devrait permettre de résorber une partie des inégalités économiques entre zones urbaines et zones rurales.

(Bureau de la JICA en Chine)



Étude sur le terrain menée sur un site pilote (Province de Séchuan) du système de pensions en milieu rural.